

pro natura magazine

02/2017 MAPS

**Protéger les espèces ne suffit pas,
il leur faut aussi des habitats intacts**

4

Les espèces prioritaires en manque d'habitats

De nombreux milieux naturels autrefois répandus dans notre pays disparaissent, comme les marais. Sous la dénomination d'espèces prioritaires nationales se trouvent ainsi de nombreux animaux et plantes qui dépendent de ces habitats en déclin.



Montage: Vera Howard

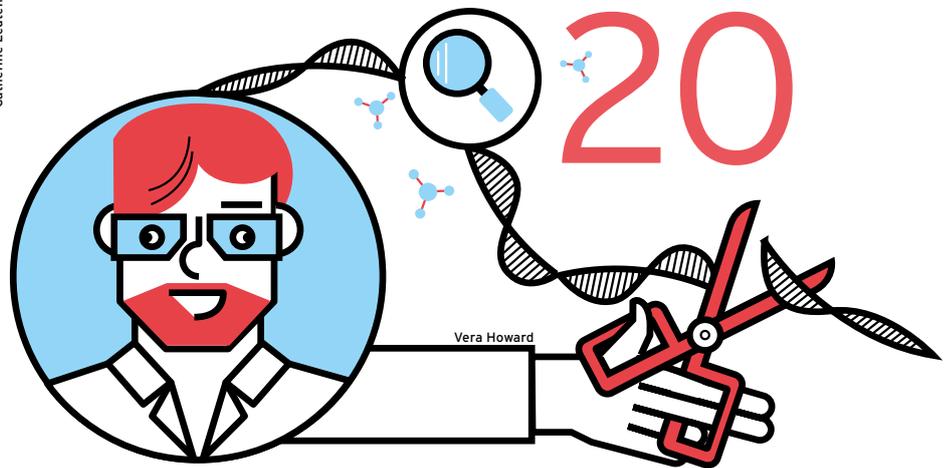


Catherine Leutenegger

14

Une maison autarcique comme rêve vert

Une maison entièrement auto-suffisante avec des matériaux locaux, sans apport d'électricité, d'eau et de chauffage, et avec un jardin en permaculture: l'ingénieur civil Marc Muller a réalisé son rêve vert.



Vera Howard

Coup de ciseaux dangereux dans les gènes

Le procédé d'ingénierie génétique «Gene-Drive» n'en n'est qu'à ses balbutiements, pourtant les chercheurs rêvent d'un monde sans ravageurs et spéculent sur de nouvelles sources de revenus. Mais couper dans la structure des gènes peut aussi avoir des effets inattendus et des réactions en chaîne irréversibles.

pro natura magazine

Revue de Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature

pro natura est reconnue par le Zewo



Impressum: Pro Natura Magazine 2/2017. Cette revue paraît cinq fois par an (plus le Pro Natura Magazine Spécial) et est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235

Rédaction: Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), rédactrice édition française; Raphael Weber (raw), rédacteur en chef; Nicolas Gattlen, rédacteur.

Mise en pages: Vera Howard, Raphael Weber, Florence Kupferschmid-Enderlin. Couverture: Montage Pro Natura.

Ont collaboré à ce numéro: René Amstutz, Denise Battaglia, Atlant Bieri, Rico Kessler, Urs Leugger, Sabine Mari, Kaspar Meuli, Susanna Meyer (sm), Urs Tester, Friedrich Wulf.

Traductions: Fabienne Juillard, Yves Rosset, Emmanuel Studer.

Délai rédactionnel n°3/2017: 14 mars 2017.

Impression: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage: 131 000 (96 500 allemand, 34 500 français). Utilisation de papier recyclé à 100 %.

Adresse: Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail: secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0

Secrétariat central de Pro Natura: case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91 (9 h à 12 h et 14 h à 17 h), fax 061 317 92 66, e-mail: mailbox@pronatura.ch

Régie des annonces: CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 709 19 20, fax 044 709 19 25. Délai pour les annonces n°3/2017: 31 mars 2017.

Pro Natura est membre fondateur de l'UICN - Union mondiale pour la nature et membre suisse de Friends of the Earth International

www.pronatura.ch


 éditorial

4 dossier

- 4 Faible à très élevé: les quelque 3 600 espèces prioritaires de Suisse sont réparties en 4 catégories.
- 7 Plus dynamique: promouvoir les espèces ne suffit pas, il faut aussi sauvegarder les milieux naturels.
- 9 Dernière mesure: pourquoi dans certains cas la protection des espèces peut faire sens.
- 11 Plus de zones protégées: sur 30 % de la superficie de la Suisse la biodiversité devrait être une priorité.

14 rendez-vous

16 en bref

18 actuel

- 18 Tempête dans un verre d'eau: l'USP retirera son « Initiative pour la sécurité alimentaire ».
- 20 Excès de confiance: les chercheurs en génétique rêvent une fois de plus du contrôle absolu.
- 24 Faire du surplace: peu de progrès ont été accomplis lors la Conférence sur la biodiversité à Cancún.
- 26 Convention de Berne: Pro Natura s'élève contre des projets de construction nuisibles en Europe de l'est.
- 27 Roi du Doubs: les mesures de sauvetage pour ce poisson arrivent (trop) tard.

28 nouvelles

- 28 Regard en coin: réflexions sur la production de viande industrielle.
- 29 Sur le terrain: les classes fribourgeoises participent à la sauvegarde de la biodiversité.

30 service

32 saison

33 pro natura actif

38 shop

40 la dernière

La responsabilité de la Suisse, et celle de Pro Natura

L'importance de milieux naturels intacts n'est plus à démontrer. Nous avons abordé cette thématique dans un précédent dossier sur le retour des espèces en Suisse (Magazine 5/2015). Nous avons montré que pour lutter contre le déclin de la biodiversité, il était parfois nécessaire de mettre sur pied des projets de réintroduction d'espèces, en nous questionnant sur les chances et les limites de cette pratique.

Deux spécialistes des amphibiens défendaient alors deux visions opposées: l'un considérait la réintroduction comme un instrument légitime et nécessaire pour donner une seconde chance à des animaux et à des plantes de s'établir à nouveau dans leur aire de distribution d'origine, l'autre plaidait davantage pour un libre développement de la nature et l'importance de milieux naturels intacts, condition sine qua non pour un retour des espèces.

Une vision duale existe aussi lorsque l'on parle des espèces à protéger dites « espèces prioritaires », sujet du dossier de ce magazine. Malgré un espace restreint, la Suisse se caractérise par une topographie extrêmement diversifiée, avec de grandes différences climatiques et géologiques. Cette particularité a permis à une biodiversité importante de s'y développer. Notre pays a ainsi une responsabilité élevée envers les espèces prioritaires qu'elle abrite. Que doit-on faire pour les préserver? Opter pour un travail de protection de la nature concentré sur les espèces, au risque de favoriser une conservation de la nature statique? Ou plutôt favoriser le développement d'habitats naturels intacts? La carte de la complémentarité semble de mise.

Les experts estiment qu'il faudrait 30 % de la surface nationale placés en zones protégées ou en sites où la biodiversité serait prioritaire. Davantage de zones alluviales dynamiques, davantage de pâturages secs et de prairies fleuries, davantage de marais avec un régime hydrologique opérationnel, davantage de forêts claires et de réserves forestières naturelles. Ce n'est de loin pas le cas aujourd'hui. « Agir pour la nature, partout! »: plus que jamais le travail de Pro Natura continue d'avoir tout son sens.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERSLIN, rédactrice romande

Les principales espèces de grande rareté

La liste des espèces prioritaires au niveau national définit pour quelles espèces animales et végétales la Suisse a une responsabilité particulière. Cette liste comporte pas moins de 3 600 espèces.

La Suisse abrite environ 46 000 espèces, du Lagopède à l'Amanite tue-mouches et du Triton alpestre à l'Orchis. Environ un tiers d'entre elles est considéré comme étant menacé. Autrement dit, le nombre de ses individus diminue constamment, parce que ses habitats naturels disparaissent, dans nos paysages dénaturés par exemple. Pour leur venir en aide, la Confédération dépense chaque année environ trois millions de francs.

La clé de répartition de cet argent est fixée par la liste dite des espèces prioritaires au niveau national. Elle définit pour la Confédération quels sont les animaux, les plantes et les champignons qui ont le plus besoin de subventions.

Cette liste est fondamentalement une variante améliorée de la liste rouge, qui indique le statut de menace d'une espèce. Cependant, la liste rouge ne prend pas en considération les populations des pays voisins. Ainsi, s'il ne reste en Suisse que quelques individus d'une certaine espèce, celle-ci est considérée par la liste rouge comme en voie de disparition en Suisse – même s'il y a encore des populations importantes en Allemagne ou en Italie. Il ne serait donc pas judicieux d'accorder des subventions suisses à cette espèce, puisqu'elle n'est pas menacée si on la considère de manière globale.

Maximum de points pour les espèces endémiques

La liste des espèces prioritaires au niveau national tient compte de cet état de fait et va plus loin, en assignant à chaque espèce suisse des points de responsabilité de 0 à 4. Notre pays a par exemple une responsabilité très élevée pour les espèces endémiques. Car si celles-ci disparaissent chez nous, elles disparaissent en même temps dans le monde entier. C'est pourquoi elles obtiennent 4 points de responsabilité.

Pour les espèces très fréquentes à l'étranger, la Suisse en revanche porte une faible responsabilité, par exemple pour les hôtes périodiques tels que les oiseaux migrateurs. C'est pourquoi ils obtiennent 0 point de responsabilité.



Les priorités

Nous présentons dans ce dossier une sélection d'espèces prioritaires au niveau national dans leur milieu naturel respectif. Les espèces sont classées en quatre catégories différentes :

- Espèce prioritaire au niveau national degré de priorité **très élevé**
- Espèce prioritaire au niveau national degré de priorité **élevé**
- Espèce prioritaire au niveau national degré de priorité **moyen**
- Espèce prioritaire au niveau national degré de priorité **faible**

La priorité d'une espèce résulte ainsi de l'addition de ses points de responsabilité et de sa catégorie de menace. En conséquence, les espèces endémiques qui sont très menacées se voient attribuer la priorité la plus élevée. Les chercheurs ont établi les priorités de 13 000 espèces de 21 groupes d'organismes. Parmi celles-ci, 3 606 espèces ont ensuite été reprises dans la liste des espèces prioritaires au niveau national.

De l'argent seulement pour des mesures efficaces

Afin que l'argent aille effectivement aux espèces qui peuvent en bénéficier le plus, il faut encore une catégorie supplémentaire, à savoir la nécessité de prendre des mesures. Cette indication défi-

Florin Rutschmann



Criquet des Churfirsten
(*Podismopsis keisti*)

Le Criquet des Churfirsten est la seule espèce de sauterelle qui n'est présente qu'en Suisse. Elle vit dans les pâturages alpins et les landes subalpines aux altitudes les plus élevées des Churfirsten. En raison de son aire de répartition très limitée, elle est considérée comme étant fortement menacée. Les travaux de construction de pistes de ski, l'intensification de l'exploitation alpestre ou l'installation de la forêt à de plus hautes altitudes en raison du changement climatique constituent autant de menaces possibles.

Prisma/Arndt



Tétras lyre
(*Tetrao tetrix*)

Le Tétras lyre n'est pas seulement une espèce caractéristique des forêts claires de conifères d'Europe du Nord et de l'Est, mais aussi de nos paysages de montagne à la limite de la forêt. En hiver, cet oiseau passe les nuits et jours froids dans des abris qu'il creuse dans la neige et réduit sa consommation d'énergie au minimum. Cette espèce farouche tolère mal les secteurs de pistes de ski et les perturbations engendrées par la pratique du ski de randonnée et de la raquette. Le Tétras lyre est par conséquent considéré comme étant potentiellement menacé sur la liste rouge. Ses effectifs sont en baisse, en particulier sur le versant nord des Alpes. La situation peut être améliorée par la mise sur pied de zones de tranquillité.

Andreas Gygax



Drave ladine
(*Draba ladina*)

La Drave ladine ne pousse qu'en zone sommitale de quelques montagnes de Basse-Engadine. Elle occupe les fissures et les terrasses des roches dolomitiques au-dessus de 2600 mètres. En raison de son aire de répartition très restreinte et du petit nombre d'individus, cette plante est considérée comme très menacée. Par chance, une grande partie de ces petites plantes pousse dans le Parc national suisse, où elle est bien protégée. Mais les changements climatiques représentent une menace pour elle, car avec l'élévation de la température, son habitat naturel se déplace vers le haut. Et comme les sommets les plus élevés de l'aire de répartition de la Drave ladine culminent à près de 3000 mètres d'altitude, cette plante ne peut pas s'établir plus haut et pourrait, à l'avenir, être concurrencée par d'autres espèces.

Prisma/Tomasinelli



Chardon bleu
(*Eryngium alpinum*)

Avec ses pétales et sépales d'un bleu remarquable, le Chardon bleu fait partie des plantes alpestres les plus attrayantes. Il est présent sur sols calcaires riches en nutriments et profonds, dans les pentes entre 1000 et 2500 mètres d'altitude - ce qui correspond souvent aux terrains de pâture des ovins et bovins. Parce qu'il supporte mal le pacage, le Chardon bleu se rencontre plus fréquemment dans les jardins que dans son habitat naturel, raison pour laquelle cette plante est considérée comme étant vulnérable sur la liste rouge. Des clôtures devraient la protéger du pacage, afin qu'elle profite des paysages de montagne où la nature peut se développer librement.

Milieu naturel: montagne

Les régions de montagne constituent un quart environ de la superficie de la Suisse. Le climat et le sous-sol y sont rudes, si bien que la biodiversité est moindre qu'aux altitudes inférieures. On y trouve néanmoins de nombreuses espèces spécialisées, pour lesquelles la Suisse comme pays de montagnes porte une grande responsabilité. L'activité humaine, via l'économie alpestre et les infrastructures touristiques, et le réchauffement climatique modifient les habitats naturels en montagne aussi, ce qui met en péril les espèces de montagne.

nit pour lesquelles de ces espèces il existe effectivement des mesures ciblées susceptibles d'améliorer leur situation. La Drave ladine, par exemple, ne se rencontre que sur quelques rares sommets de Basse-Engadine. Avec le réchauffement climatique, cette plante pourrait bientôt disparaître définitivement, d'où sa priorité 1. Autrement dit, il faudrait lui accorder un maximum de subventions pour éviter sa disparition. Mais elle se voit malgré tout attribuer dans la liste le statut «incertain» quant à la nécessité de prendre des mesures, parce qu'on ne peut rien contre la progression du réchauffement en haute montagne. Donc, pas d'argent pour la Drave ladine.

Confédération et cantons fixent les moyens

L'octroi de fonds, le montant et le but sont déterminés d'un commun accord entre l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) et les cantons. La Confédération sélectionne dans la liste les espèces à subventionner et les communique aux cantons dans lesquels ces espèces sont présentes. Les cantons font ensuite une proposition à la Confédération sur la manière dont ils entendent pré-

ciser mettre en œuvre la promotion et ce que cela coûte. A la suite de quoi une convention est passée entre la Confédération et les cantons.

La liste des espèces prioritaires au niveau national comporte encore un certain nombre de lacunes majeures. Les Apidés, par exemple, n'y figurent pas – bien que très fortement menacés par la transformation de notre paysage et par les pesticides de l'agriculture intensive. Toutefois, la répartition de la plupart des espèces d'Apidés n'est pas suffisamment connue, c'est pourquoi l'OFEV est en train de répertorier leurs aires de répartition précises. Aussitôt ce processus achevé, les espèces d'Apidés seront analysées quant à leur priorité et ajoutées à la liste.

La prochaine édition de la liste des espèces prioritaires au niveau national est prévue pour ce printemps. Elle contiendra aussi les milieux naturels prioritaires – donc des milieux rares, comme par exemple les forêts de mélèzes et d'arolles ou les hauts-marais.

ATLANT BIERI est journaliste indépendant.

www.bafu.admin.ch/especes-prioritaires

Milieu naturel: cours d'eau

La Suisse est le château d'eau de l'Europe. Notre pays était autrefois parcouru d'un vaste réseau de grands et petits cours d'eau, de zones humides et de plaines inondables. Au cours des 200 dernières années, une grande partie des cours d'eau a été régulée et canalisée pour en exploiter le courant. Les zones adjacentes ont été coupées de la dynamique des eaux, drainées et asséchées. Ce milieu riche en espèces s'appauvrit, d'autant plus qu'il est pollué par les engrais et les pesticides de l'agriculture. Il n'est donc pas surprenant que de très nombreuses espèces vivant dans et au bord des cours d'eau se retrouvent sur la liste des espèces prioritaires.

Prisma/Joss



Violier du Valais
(*Matthiola valesiaca*)

Le Violier du Valais est une plante à floraison rougeâtre à violet dont l'odeur est intense. Il prospérait à l'origine dans les plaines inondables chaudes et sèches dans le sud-est de la France, en Italie du Nord et en Valais. Parce que la dynamique des rivières alpines est fortement limitée, sa présence est aujourd'hui d'une extrême rareté. Trois stations se trouvent en Suisse, qui a par conséquent une responsabilité très élevée dans la survie de cette espèce. Elle figure sur la liste rouge comme espèce vulnérable. Grâce à un projet réalisé en 2009, le nombre de plantes qui fleurissent a augmenté. Une amélioration durable nécessiterait une dynamique naturelle plus grande dans les zones inondables du Rhône.

Favoriser une dynamique au lieu de conserver de manière figée

Plutôt qu'essayer de conserver les différentes espèces menacées là où elles vivent encore, il serait beaucoup plus intéressant de valoriser des habitats naturels à grande échelle.

La diversité des espèces végétales et animales et celle des espèces de champignons est en crise dans notre pays. Une place toujours plus restreinte est accordée à la nature. Depuis 30 ans, le lac de Baldegg doit être aéré artificiellement comme un aquarium pour éviter de devenir une étendue d'eau putride en été. Dans le canton de Thurgovie, il faut polliniser les arbres fruitiers avec des bourdons reproduits artificiellement car il n'y a plus assez d'abeilles domestiques et sauvages pour assumer cette tâche. Au printemps, il y a de moins en moins d'insectes qui volètent çà et là. Nous en retrouvons moins sur notre pare-brise, mais les hirondelles en ont aussi moins à manger.

En outre, d'aucuns souhaiteraient voir une diminution drastique des rares espèces enregistrant une légère augmentation de leurs populations, comme le castor, le cerf ou le loup. Par ailleurs, la Suisse enregistre une plus grande proportion d'espèces en dan-

ger et menacées d'extinction que la moyenne des pays européens et possède, inversement, l'étendue la moins importante de zones protégées.

Comment faire face à cette crise? Conserver chaque espèce dans son milieu actuel ou essayer de rétablir un état historique déterminé ne sont pas des solutions. Dans sa prise de position sur ce sujet, Pro Natura voit la protection des espèces comme une tâche dynamique, orientée vers l'avenir. Elle envisage la diversité des espèces dans son ensemble, pas seulement pour les espèces menacées. Pour que les paysages de demain soient à nouveau plus diversifiés, il faut dans l'ordre :

- **Plus d'habitats naturels**

Le climat, l'eau, le sous-sol et la structure du paysage déterminent dans une large mesure quels plantes et animaux sau-

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

L'Ecrevisse à pattes blanches est à l'origine un crustacé très répandu en Europe occidentale. Elle est présente en Suisse dans les cours d'eau à l'ouest du pays. La pollution des eaux par les pesticides et les engrais est problématique pour elle. L'Ecrevisse à pattes blanches est menacée de disparition par l'Ecrevisse signal originaire d'Amérique du Nord. Celle-ci contribue à la propagation de la « peste de l'écrevisse » qui décime l'Ecrevisse à pattes blanches, considérée par conséquent comme fortement menacée. Mettre un terme à l'expansion des espèces exotiques envahissantes permettrait à cette espèce de survivre à long terme.



David Gerke

Apron / Roi du Doubs (*Zingel asper*)

L'Apron risque de connaître le même sort que le Tigre de Tasmanie, aujourd'hui complètement éteint. Appelé aussi Roi du Doubs, ce poisson ne survit plus actuellement qu'en petits effectifs relictuels. Quelques exemplaires sont encore présents en Suisse dans le Doubs, et en France dans trois affluents du Rhône; ces dernières populations présentent toutefois des structures génétiques différentes des poissons suisses. Pour que l'Apron puisse survivre, les variations artificielles du niveau d'eau, ainsi que la pollution par les engrais et les pesticides doivent être réduites rapidement (lire page 27).



Depositphotos

Depositphotos

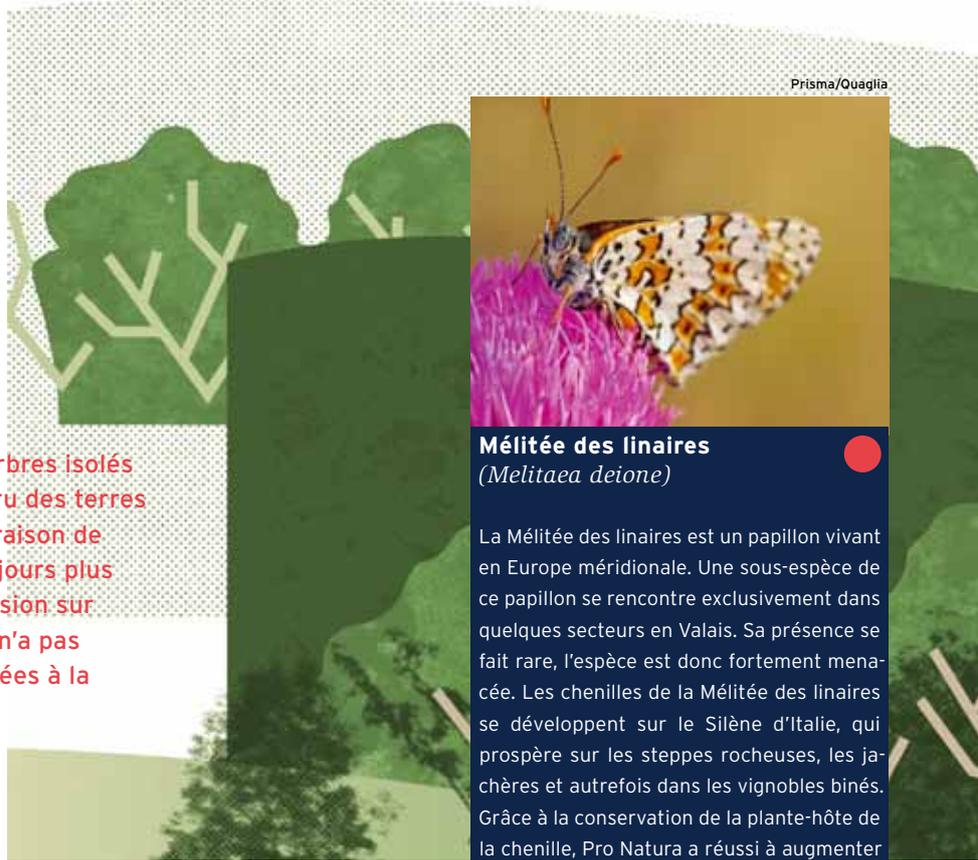


Castor d'Europe (*Castor fiber*)

Le Castor d'Europe est un symbole des habitats des cours d'eau. Par son activité, il favorise activement la diversité des espèces dans son milieu naturel. Présent à l'origine dans toute l'Europe, le Castor d'Europe a été fortement décimé par l'être humain au cours des 18^e et 19^e siècles, et même exterminé en Suisse. Réintroduit au milieu du 20^e siècle, il figure sur la liste rouge de 1994 comme espèce en voie de disparition. Depuis, ses effectifs ont augmenté de manière significative, mais il subsiste des lacunes dans son aire de répartition.

Milieu naturel: terres agricoles

Les petites structures telles que les haies, les arbres isolés ou les tas de pierres ont en grande partie disparu des terres agricoles au cours des dernières décennies. En raison de cette perte structurelle et d'une agriculture toujours plus intensive, la diversité des espèces est en régression sur les terres cultivables. Jusqu'ici, cette tendance n'a pas pu être inversée par la création de surfaces vouées à la conservation du milieu.



Prisma/Quaglia

Mélictée des linaires (*Melitaea deione*)

La Mélictée des linaires est un papillon vivant en Europe méridionale. Une sous-espèce de ce papillon se rencontre exclusivement dans quelques secteurs en Valais. Sa présence se fait rare, l'espèce est donc fortement menacée. Les chenilles de la Mélictée des linaires se développent sur le Silène d'Italie, qui prospère sur les steppes rocheuses, les jachères et autrefois dans les vignobles binés. Grâce à la conservation de la plante-hôte de la chenille, Pro Natura a réussi à augmenter les effectifs de cette espèce de papillon prioritaire dans la vallée de Viège.

vages vivent dans tel ou tel habitat. Afin d'assurer une biodiversité régionale, il faut le plus grand nombre possible d'habitats naturels différents. La Suisse a donc besoin de plus de zones alluviales avec une dynamique naturelle, de plus de marais et de zones d'atterrissement, de plus de forêts et de régions de montagne permettant une libre évolution de la nature.

- **Des réserves naturelles avec un entretien ciblé**
Tant qu'une dynamique naturelle fait défaut, les espèces doivent être favorisées dans des habitats naturels secondaires entretenus par l'être humain. Le Sonneur à ventre jaune vit dans des milieux naturels pionniers, à proximité de zones humides et de cours d'eau. Tant que les fleuves et les rivières seront endigués, ce crapaud devra être favorisé différemment. Par exemple dans des réserves naturelles où la dynamique naturelle est artificiellement recréée.
- **Des paysages domestiqués diversifiés**
Par l'exploitation et l'entretien du paysage, l'être humain a fortement contribué au développement de la biodiversité. Parmi les 2700 espèces végétales que l'on trouve en Suisse, plus de 500 sont directement ou indirectement parvenues jusqu'à nous par les cultures. Le paysage agricole peut évoluer. Toutefois il ne doit pas s'appauvrir, mais au contraire se diversifier. Ce qui signifie que tant qu'il y aura des champs de céréales, les plantes messicoles devront continuer à s'épanouir, par exemple dans les jachères florales. Tant qu'il y aura des prairies de fauche, la Sauge des prés ou l'Orchis pyramidal devraient continuer à fleurir sur quelques-unes d'entre elles.

- **Favoriser les espèces prioritaires**

Les conditions de vie évoluant constamment, la composition des espèces dans notre pays change aussi. Il importe que la diversité totale augmente au bout du compte. Il ne faut pas non plus que les espèces pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière disparaissent au cours de ce processus dynamique. Pour ces espèces, Pro Natura a créé le concept d'«espèces prioritaires». Les espèces dont l'aire de répartition est située en grande partie dans notre pays, comme le Panicaud des Alpes, doivent être favorisées tout spécialement.

Pour atteindre les objectifs que s'est fixés Pro Natura, la liste des espèces prioritaires au niveau national est d'une utilité limitée. Les espèces répertoriées sont trop nombreuses, avec des niveaux de priorité variables, et la part de la Suisse dans leur aire de répartition a une influence trop faible sur l'évaluation.

Un travail de protection de la nature trop axé sur cette liste deviendrait figé et conservateur, au lieu de stimuler la biodiversité d'une manière générale. Les spécialistes de la protection de la nature sont unanimes : pour préserver la diversité des êtres vivants en Suisse et toutes leurs fonctions, nous n'avons pas besoin de projets favorisant telle ou telle espèce, mais surtout d'une utilisation durable de la ressource sol, en particulier dans l'agriculture. Il faut en outre une meilleure «infrastructure écologique», à savoir davantage de surfaces proches de la nature et des surfaces plus variées. Avec son plan d'action en faveur de la biodiversité, le Conseil fédéral pourrait faire un premier pas dans cette direction.

URS TESTER dirige la division Biotopes et espèces chez Pro Natura.



Prisma/Neqer

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

Le Tarier des prés prospère en été dans les prairies fleuries extensives à la diversité élevée dans toute l'Europe et se nourrit surtout d'insectes. Il niche sur le sol et élève ses petits en un peu plus d'un mois. Comme les prairies sont aujourd'hui fauchées beaucoup plus fréquemment, la couvée du Tarier des prés ne survit que très rarement. L'espèce a déjà pratiquement disparu du Plateau et ses effectifs sont également en régression dans les Alpes. Elle figure par conséquent sur la liste rouge comme espèce vulnérable. Des prairies extensives plus nombreuses et plus riches en espèces permettraient de protéger le Tarier des prés, et avec lui de nombreuses autres espèces de ce milieu naturel.

Adonis flamme (*Adonis flammea*)

L'Adonis flamme est une plante adventice à floraison rouge écarlate. Elle s'est répandue à partir de l'Égypte et de l'Asie Mineure en Europe centrale avec la culture de céréales. Elle prospère surtout sur les sols arables plats et calcaires. Suite à l'emploi d'herbicides et à l'abandon des terrasses agricoles dans les Alpes centrales, l'espèce a fortement régressé. Elle est par conséquent considérée comme fortement menacée. Pro Natura Valais encourage la conservation de l'Adonis flamme et d'autres plantes adventices rares dans des champs de seigle près de Loèche.



Prisma/Gibbons

Lièvre brun (*Lepus europaeus*)

Le Lièvre brun était à l'origine répandu dans les paysages ouverts en Europe et en Asie Mineure. Avec l'intensification de l'exploitation agricole, les effectifs de lièvres se sont effondrés à partir des années 1950. Le Lièvre brun est par conséquent considéré sur la liste rouge comme étant menacé. Tandis que le recul s'est poursuivi sans relâche dans les zones de prairies au cours des 25 dernières années, la situation dans les zones agricoles s'est quelque peu stabilisée. Le projet «Hopp Hase», lancé par Pro Natura Bâle-Campagne, montre que l'implantation judicieuse de jachères et des champs de céréales moins denses permet la conservation du Lièvre brun.



Prisma/Breuer

La protection des espèces comme dernière mesure

Pro Natura s'engage parfois pour la protection des espèces par des projets concrets. Mais cela reste toujours le dernier maillon de la chaîne des mesures pour favoriser la biodiversité.

Selon ses priorités, Pro Natura réalise des projets de protection d'espèces prioritaires pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière. Ces projets sont souvent l'ultime levier d'action si la gestion du paysage et des aires protégées ne suffit pas à préserver ces espèces. Mais dans la mesure du possible, Pro Natura souhaite seulement initier des projets, donner des impulsions, apporter de nouvelles connaissances aux praticiens. En principe, la protection des espèces prioritaires est de la compétence des autorités publiques et c'est aux politiques de donner les moyens financiers permettant de remplir les obligations légales.

Parfois ça marche ...

Prenons le cas du Sérapias soc: cette orchidée n'est présente que dans quelques stations isolées du Tessin. Elle a besoin de lumière et de chaleur, et apprécie les prairies maigres à humidité variable. Pour sauver l'espèce, des contrats d'exploitation entre les agriculteurs et le canton ont permis de garantir des régimes de fauche adaptés. De son côté, Pro Natura a effectué des pollinisations croisées de plusieurs individus par population. Les

graines ont ensuite été semées dans les petites populations ou dans des zones qui n'hébergent plus d'individus. Fin 2016, des orchidées se sont développées dans deux stations ensemencées. Cet exemple montre que dans le cas de populations isolées, il est possible de les renforcer par semis de graines, mais en complément d'une exploitation adéquate du milieu naturel. Le succès d'une telle mesure n'est pas garanti à long terme.

... parfois moins bien

Pour la promotion du Lièvre brun en milieu agricole, Pro Natura a participé ces dix dernières années au projet «Hopp Hase» dans le nord-ouest de la Suisse. S'il est reconnu que les effectifs du lièvre fluctuent en fonction de différents facteurs (structure et utilisation du paysage, disponibilité en nourriture, trafic, prédation, chasse, maladies, parasites), ce projet révèle que le facteur clé consiste à maîtriser la mortalité des juvéniles: éviter la mort de chaque huitième ou neuvième levraut permet d'accroître la taille de la population. Pour y parvenir, les mesures les plus favorables consistent à disposer de manière adéquate des jachères, à semer de manière plus éparse les céréales et à offrir des champs

de betterave sucrière. Limiter l'accès des champs aux chiens errants et autres prédateurs par des barrières est aussi efficace, tout comme la fauche tardive des prairies.

Pro Natura mène aussi des projets de promotion des reptiles en milieu forestier et agricole par l'aménagement de microstructures. Ces structures favorisent aussi les petits mustélidés qui sont des prédateurs des levrauts. La promotion d'une espèce peut donc être compromise par la promotion d'une autre, même si un équilibre dynamique s'installe entre proies et prédateurs.

Réguler les populations de prédateurs naturels ?

Dans la chaîne jurassienne, Pro Natura gère par exemple plusieurs aires forestières protégées favorables aux oiseaux forestiers, dont le Grand Tétras. Malgré les mesures prises visant à améliorer l'habitat, les effectifs stagnent. Des voix s'élèvent pour demander une régulation accrue des prédateurs (renards et sangliers en particulier) afin de préserver cette espèce. Pro Natura n'est pas favorable à une telle mesure.

Ces dernières années, Pro Natura a mené un projet de promotion du Sonneur à ventre jaune dans la région de Laufon

et de Lyss par la réalisation d'ornières, de dépressions et de gouilles temporaires.

Après cinq ans, nous constatons que le projet est un échec : la plupart des étangs n'ont pas été suffisamment en eau ou pas assez longtemps, et ont vite été envahis par la végétation. Seuls quelques rares sonneurs isolés ont été observés, et aucune reproduction n'a eu lieu. Ce projet montre que le choix des emplacements est primordial, tout comme l'entretien à long terme. Surtout, il n'y a aucune garantie que des individus colonisent spontanément les sites.

Ces exemples montrent que la protection des espèces est un exercice périlleux, sans garantie de succès. Le suivi des effets est souvent complexe, les résultats sujets à interprétation et les coûts élevés. C'est pour toutes ces raisons que Pro Natura réalise de tels projets avec parcimonie. Elle agit en priorité pour offrir aux espèces suffisamment d'habitats diversifiés, interconnectés et de qualité dans les espaces naturels, cultivés et urbanisés.

RENE AMSTUTZ est chef de projet Protection des espèces chez Pro Natura.

Milieu naturel : marais

Aux alentours de 1800, environ 6% du territoire suisse étaient recouverts de marais. Depuis, ces habitats naturels ont été soit détruits par l'extraction de la tourbe, soit asséchés et exploités comme surfaces agricoles. Bien que les marais et les sites marécageux d'importance nationale soient protégés par la Constitution depuis 1987, leur état est mauvais. Beaucoup d'entre eux s'assèchent, se couvrent de buissons et d'arbres ou sont menacés par l'apport d'engrais issus de l'agriculture. De nombreuses espèces végétales et animales des marais se retrouvent par conséquent sur la liste rouge.



Prisma/Reiche

Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*)

L'Azuré des mouillères est un papillon gracieux présent dans les bas-marais et les marais de transition. Son aire de répartition principale se trouve en Europe centrale. Les chenilles de ce papillon se nourrissent des inflorescences de la Gentiane des marais ou de la Gentiane asclépiade et sont ensuite rapportées par les fourmis d'une certaine espèce dans leur nid et nourries. Cette espèce est considérée comme fortement menacée. Afin que les chenilles puissent survivre, il est recommandé de ne pas faucher les surfaces marécageuses comprenant des gentianes, ou alors seulement en octobre. Si ces surfaces sont régulièrement fauchées, les roseaux et cypéracées supplantent les gentianes. La superficie des bas-marais et des marais de transition doit donc gagner en extension.

Wikicommons



Sphaigne brune (*Sphagnum fuscum*)

La Sphaigne brune est une espèce caractéristique des hauts-marais ouverts. Elle est présente de façon dispersée dans les hauts-marais qui subsistent en Suisse. Elle figure sur la liste rouge comme espèce vulnérable. La croissance de la sphaigne dans les sites marécageux subsistants peut être encouragée en y rétablissant le régime hydrologique, ce qui permet également aux effectifs de Sphaigne brune de se régénérer.

« La protection des milieux naturels reste prioritaire »

Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*)

La Cordulie arctique est répandue principalement en Europe du Nord et dans le nord de l'Asie. En Europe centrale, sa diffusion se limite à l'arc alpin. En Suisse, l'espèce se propage dans les petits cours d'eau des zones marécageuses en altitude, dans les Alpes et dans le Jura. Le développement des larves dure deux à trois ans. Elle est considérée comme potentiellement menacée. La Cordulie arctique peut être protégée en rétablissant le régime hydrologique dans les marais et en clôturant les surfaces marécageuses dans les prairies d'alpage.



Prisma/Krekels

Sphaigne molle (*Sphagnum molle*)

La Sphaigne molle est considérée comme espèce pionnière qui colonise les espaces ouverts dans les tourbières. Une seule station en Suisse est connue pour abriter cette sphaigne, il s'agit d'une tourbière près de Sigriswil (BE). L'espèce figure sur la liste rouge comme étant vulnérable. Pour réduire le risque d'extinction, des sphaignes ont été extraites de cette tourbière en 2011 et replantées dans quatre autres tourbières.



Hans Boll

Markus Fischer, professeur d'écologie végétale et président du Forum Biodiversité, plaide pour une extension des zones protégées sur 30 % de la surface nationale.

Pro Natura : Monsieur Fischer, la liste des espèces prioritaires comporte près de 250 espèces pour la conservation desquelles la Suisse assume une responsabilité particulière. Cela peut surprendre pour un si petit pays.

Markus Fischer : la Suisse se caractérise par une topographie extrêmement diversifiée sur un espace restreint, avec de grandes différences climatiques et géologiques. Une biodiversité importante a donc pu s'y développer. La richesse originelle des espèces de notre pays a certes été restreinte par l'être humain mais dans le même temps, l'agriculture traditionnelle avec ses multiples formes d'exploitation, comme les pâturages boisés ou les alpages, a créé des habitats naturels propices à de nombreuses espèces végétales et animales qui ont pu se maintenir plus ou moins bien, voire coloniser de nouveaux habitats.

Selon le rapport de synthèse des listes rouges, 255 espèces ont disparu de Suisse et plus d'un tiers des espèces animales et végétales, ainsi que des champignons, sont considérés comme menacés. Comment ces espèces ont-elles évolué au cours des dernières années ?

Les listes rouges actuelles des plantes vasculaires, des coléoptères du bois et des oiseaux nicheurs, pour n'en citer que quelques-unes, montrent que le niveau de la menace n'a pas diminué au cours des 15 dernières années. La proportion d'espèces menacées n'a guère changé. Et nombre d'espèces menacées continuent de souffrir d'un recul de leur aire de distribution, de disparitions locales et d'une réduction des populations restantes.



Markus Fischer, 54 ans, est professeur d'écologie végétale et directeur de l'Institut de phyto-science de l'Université de Berne, ainsi que du Jardin botanique de Berne. Depuis 2011, il préside le Forum Biodiversité de l'Académie suisse des sciences.

Quelles sont les espèces particulièrement menacées ?

On trouve des espèces menacées dans tous les habitats naturels. Toutefois, les espèces végétales dépendant des eaux, des rives et des marais sont particulièrement touchées. La situation s'est aussi aggravée dans le secteur agricole. Les populations d'oiseaux menacés diminuent et la couverture végétale est moins variée à grande échelle qu'autrefois. L'intensification de l'exploitation agricole dans les zones favorables de montagne entraîne notamment une transformation des prairies maigres en prairies grasses et une expansion des espèces à croissance rapide, plus courantes, au détriment des plantes plus rares. La forêt envahit parallèlement les surfaces abandonnées et évince la flore typique des prairies maigres.

La Confédération vient de concevoir des programmes de promotion pour environ 500 espèces menacées. On ne peut manifestement pas les préserver en ne protégeant que les habitats. La protection traditionnelle de la nature a-t-elle fait son temps ?

Non, la protection des habitats naturels reste prioritaire. Ce point figure d'ailleurs

dans la stratégie en faveur de la biodiversité de la Confédération. Mais pour certaines espèces, la protection des habitats naturels ne suffit pas, soit parce qu'elles sont devenues trop rares, soit parce qu'elles ont des exigences très spécifiques quant à leur environnement, auxquelles ne peuvent répondre ni les paysages agricoles d'aujourd'hui ni les zones protégées actuelles.

Ces programmes sont complexes et coûteux. Ne risque-t-on pas, pour préserver un petit nombre d'espèces, d'investir de l'argent au détriment de la protection des habitats qui bénéficie à un grand nombre d'espèces?

Je ne pense pas. Ce n'est pas parce qu'on investit plus de moyens dans la promotion des espèces qu'il en manque pour la protection des habitats. Il faut les deux. Bien souvent, ce n'est pas le manque d'argent qui empêche d'agir, mais les intérêts particuliers en jeu ou le manque de communication. Les zones protégées et les surfaces de promotion de la biodiversité ne devraient pas être considérées comme

du «terrain perdu». Elles constituent bien au contraire un investissement important pour notre prospérité et notre bien-être.

Quelle surface de zones protégées faudrait-il donc pour préserver la biodiversité sur le long terme?

Les experts estiment qu'il faudrait 30 % de la surface nationale en zones protégées ou de sites où la biodiversité serait prioritaire. Il importe aussi que ces zones comprennent les hauts lieux de la biodiversité et représentent les différents types d'habitats. Ce n'est de loin pas le cas aujourd'hui. Mais certaines espèces menacées ne peuvent pas se répandre, même en créant des zones protégées ou en développant des programmes ad hoc car leurs populations sont trop petites. Dans ce cas, leur conservation temporaire et leur reproduction dans des jardins botaniques et des zoos, suivies d'une réimplantation dans des habitats naturels adéquats, peuvent avoir du sens.

Interview : NICOLAS GATTLEN, rédacteur au Magazine Pro Natura.



Rosalie des Alpes
(*Rosalia alpina*)

Les arbres en décomposition sont mis en pièces par une variété d'organismes et transformés en humus. Les larves de coléoptères, dont la jolie Rosalie des Alpes, jouent un rôle important dans ce processus. Bien que sa larve vive dans les hêtres, la deuxième essence la plus répandue dans nos régions, il est rare de l'apercevoir, car le bois mort est généralement éliminé rapidement dans les forêts exploitées. La Rosalie des Alpes figure par conséquent sur la liste rouge comme espèce vulnérable. En multipliant les réserves forestières naturelles et grâce à des projets de conservation tels que les mène Pro Natura dans trois régions de Suisse, la Rosalie des Alpes et d'autres espèces de coléoptères vivant dans le bois peuvent être préservées.

Lynx boréal
(*Lynx lynx*)

Le lynx fait partie de la forêt, il y trouve ses principales proies, chez nous le chevreuil et le chamois. La régénération de la forêt et de la faune qu'elle abrite a créé les conditions favorables au retour du lynx. Aujourd'hui, il parcourt à nouveau les forêts du Jura et de certaines régions des Alpes. Mais ses effectifs restent encore restreints et isolés. Raison pour laquelle le lynx figure sur la liste rouge en tant qu'espèce en danger d'extinction. Il est particulièrement menacé par l'abattage illégal.



Prisma/Reiner

Milieu naturel: forêt

La forêt fait partie des habitats les plus importants de notre pays. Un tiers du territoire est couvert de forêts. Elles possèdent une biodiversité importante, abritant en fonction du sous-sol et de l'altitude diverses espèces d'arbres et de buissons. La Suisse a connu il y a 150 ans une crise forestière. D'immenses surfaces étaient soit déboisées, soit recouvertes seulement de taillis misérables. Les grands et vieux arbres étaient rares. La forêt a peu à peu surmonté cette crise. Afin que cette évolution positive se poursuive, il faut des forêts dans lesquelles les arbres puissent vieillir et se décomposer, ainsi que des forêts claires pouvant abriter des espèces thermophiles.

Prisma/Marent



Bacchante
(*Lopinga achine*)

Ce papillon diurne, reconnaissable à ses ocelles marron cerclés de jaune, est un habitant typique de la forêt. Il a besoin de forêts claires et ensoleillées au sous-bois herbeux. Comme la forêt exploitée est trop sombre et que les forêts claires croissent lentement sur les sols maigres, la Bacchante est en régression. Elle est par conséquent considérée sur la liste rouge comme étant fortement menacée. La conservation de forêts claires sur des emplacements à faible croissance permet de renforcer la présence de la Bacchante et d'autres espèces forestières photophiles. Pro Natura Schwyz réalise un projet de ce type sur le versant sud du Rigi.

Dietmar Nill



Oreillard brun
(*Plecotus auritus*)

L'Animal de l'année 2012 est une espèce forestière typique. L'Oreillard brun dort le jour dans le creux des arbres ou dans les fentes du bois. La nuit, il chasse les papillons et d'autres insectes dans la forêt claire et en bordure de forêt. Comme ses aires de repos et de chasse se sont raréfiées pendant la crise forestière, cette chauve-souris a conquis un milieu naturel de substitution: nos greniers. Elle chasse depuis ce repaire dans les jardins fruitiers. Le maintien en forêt d'arbres vieux ou en décomposition est favorable à la survie de cette espèce. Dans les agglomérations qui abritent des colonies de chauves-souris, l'Oreillard brun a besoin de rangées d'arbres ou de haies servant de voies aériennes pour parvenir à ses zones de chasse.

à propos

Il faut privilégier la complémentarité

La Suisse a une responsabilité particulière sur le plan international pour la survie de plus de 3 000 espèces végétales et animales. Une centaine d'espèces ne vivent même qu'en Suisse, ou presque exclusivement. Cela peut surprendre à première vue, compte tenu de la dimension modeste de notre pays. Mais la topographie particulière de la Suisse, sa diversité géologique, ses importants écarts d'altitude et son emplacement au cœur de l'Europe en font un pays remarquable à cet égard.

Avec la notion d'espèces prioritaires, la protection des espèces – qui s'est presque entièrement focalisée sur la rareté des espèces jusqu'il y a peu – s'est vu doter d'un complément important: la responsabilité de la Suisse pour la survie de telle ou telle espèce est désormais prise en compte lorsqu'il s'agit de fixer des priorités. Mais à force de mettre l'accent sur les espèces prioritaires, la protection des espèces ne risque-t-elle pas de négliger la diversité des espèces qui ne sont pas menacées?

Pour Pro Natura, protéger les espèces ne se limite pas à défendre les espèces menacées. Conformément à notre mot d'ordre « Agir pour la nature, partout! », nous militons pour une utilisation du territoire qui respecte l'environnement, complétée par des zones dans lesquelles la protection de la nature prévaut sur son exploitation et par des sites où la nature peut évoluer librement. Le tout en nombre et en étendue suffisants.

La situation de certaines espèces est aggravée par le fait que la seule protection de leurs habitats ne permet pas de les promouvoir suffisamment. Elles ont également besoin de mesures spécifiques pour ne pas disparaître. Les espèces pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière devraient alors être au centre de l'attention.

Pro Natura s'engage aussi pour les espèces prioritaires sur le plan national, que ce soit en promouvant leurs milieux naturels ou en développant des projets spécifiques en faveur de telle ou telle espèce. Par exemple la Rosalie des Alpes, un coléoptère qui ne vit qu'à quelques endroits de Suisse et dont l'aire de répartition potentielle est beaucoup plus étendue. Ou pour le Roi du Doubs et de manière générale pour un Doubs plus vivant. Il faut privilégier la complémentarité: agir pour la nature partout, tout en réalisant des projets de promotion des espèces qui ont du sens et mettent l'accent sur les espèces prioritaires.

URS LEUGGER-EGGIMANN, secrétaire central de Pro Natura